

ID: 022-200067981-20230926-2023_09_140-AR

N°: 2023-09-140 VC - 1



DECISION

du Président par délégation du Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Président ;

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DEL2023-03-050 du 21 mars 2023 de fongibilité des crédits, donnant délégation de pouvoir au Président :

1° Pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section).

Pour 2022:

o Section de fonctionnement : 13 000 € (soit 7,3 % des dépenses réelles) o Section d'investissement : 19 500 € (soit 7.4 % des dépenses réelles)

DECIDE

ARTICLE 1 : Les décomptes des virements réalisés au titre de la fongibilité des crédits avant la présente décision sont les suivants :

Cumul des virements opérés dans le cadre de la fongibilité :

| Fonctionnement | 0,00 € | |
|----------------|--------|--|
| Investissement | 0,00 € | |

ARTICLE 2 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de déplacer des crédits prévus au chapitre 011 sur le chapitre 014.

| Montant | Opération | Nature | Service | Fonction | Gest | Sens | Section | BUDGET |
|-------------|--------------------|--------------------|-------------------|----------|------|----------|----------------|--------|
| 17 000,00 | | 1641 | HEPL | 61 | FINA | DEPENSES | INVESTISSEMENT | 05008 |
| 2 000,00 | | 165 | HEPL | 61 | ECO | DEPENSES | INVESTISSEMENT | 05008 |
| -19 000,00 | 438 | 21848 | EMER | 61 | TECH | DEPENSES | INVESTISSEMENT | 05008 |
| 0,00 | le de la décision | Solo | | | | * | | |
| 19 000,00 € | té L5217-10-6 CGCT | re de la fonaibili | s utilisés au tit | | | | | |

ARTICLE 3 : Les décomptes des virements réalisés au titre de la fongibilité des crédits après la présente décision sont les suivants :

Solde des virements possibles dans le cadre de la fongivilité y compris les dépenses imprévues :

 Fonctionnement
 13 000,00 €

 Investissement
 500,00 €

ARTICLE 4:

Le Directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Guingamp le 26/09/

Le Président,

Vincent LE MEA

11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp Tél. 02 96 13 59 59 contact@guingamp-paimpol.bzh www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Nº Siret : 200 067 981 00015 - APE : 8411Z - Catégorie juridique : 7348